

# Bulletin Municipal N°64



*attenant au caveau de la Cure*



Le mot du Maire,

Nous voilà déjà en milieu d'année 2011. Que le temps passe vite !

Lors de ces 6 premiers mois nous avons tenu 6 réunions du Conseil Municipal. Pour les foyers qui ont internet, vous pouvez consulter les comptes rendus sur le site [www.sainte-helene.fr](http://www.sainte-helene.fr) ou pour les autres sur nos traditionnels panneaux d'affichage ou bien dans le bulletin. Nous tenons à féliciter Brigitte Forest et Bernard Gagniarre qui ont transféré notre site sur e-bourgogne.

Le 18 Avril 2011 nous avons voté le budget, la ligne de conduite reste la même : maîtriser les dépenses afin de se créer suffisamment de fonds propres pour investir et répondre à des dépenses imprévues et onéreuses. Les dépenses principales, concernent, le remplacement de la tondeuse (21ans...), la voirie (chemin de la boucherie, chemin du Cray et en optionnel : le busage d'un fossé à Sermesse. Ainsi que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU procédure devant s'étaler jusqu'à fin 2013), qui va remplacer la carte communale. Au niveau assainissement, une extension du réseau "Maisons Rouges" va démarrer en Septembre.

Sur la page garde, vous avez reconnu le four à pain de la Cure, comme vous pouvez le voir il est en très mauvais état. Ce four fait parti de notre patrimoine et l'association "TREMPLIN" avait pris en compte sa restauration dans les deux ou trois ans à venir. A l'heure actuelle nous ne pouvons plus attendre car lorsqu'il pleut, l'eau s'infiltré dans le caveau. Une bâche sera installée et des travaux de réhabilitation pourront être envisagés en fonction des réponses aux demandes de subventions en cours.

Comme vous en avez entendu parler, la réforme des collectivités territoriales est engagée, ceci consiste au niveau du département :

- ↳ A réorganiser les "communautés de communes" avec un minimum de 5000 habitants et à ce jour notre Communauté de Communes du Sud de la Cote Chalonnaise ne devrait pas être modifiée.
- ↳ A regrouper les syndicats des eaux : Chalon ouest, Guye et Dheune et Vallée de la Dheune.

Nous nous devons d'être vigilants.

Ceci étant, le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons de passer un agréable été.

Cordialement.

Le Maire,  
Jean-Marc Grenier.



# Conseils Municipaux de la Commune de Sainte Hélène

SÉANCE du 17 janvier 2011

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance.

## 1) SYDESL – RAPPORT ACTIVITE 2009

M. Le Maire présente le bilan d'activité du SYDESL pour l'année 2009.

## 2) NUMERISATION DU CADASTRE

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est nécessaire que la commune fasse procéder à la numérisation du cadastre communal. Pour ce faire, il est nécessaire de passer une convention avec les services fiscaux et les services du cadastre.

## 3) CONTRAT A DUREE DETERMINEE – AGENT DE GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE - DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – RENOUELEMENT

Le contrat de Mlle Virginie RENIAUX arrive à échéance le 02 mars 2011. Ce contrat sera renouvelé pour 6 mois soit jusqu'au 2 septembre 2011.

## 4) EXONERATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES - POUR LA VENTE DU TERRAIN DE LA PAUTERNE

La signature chez le notaire du terrain de la Pauterne étant intervenue après la délibération instaurant la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles, les services fiscaux demande aux vendeurs de s'acquitter de cette taxe. Le Conseil municipal décide, par 4 voix « POUR » l'exonération et 7 voix « CONTRE » l'exonération, de ne pas exonérer le paiement de la taxe forfaitaire la vente du Terrain « La Pauterne ».

## 5) CONVENTION CADRE – MISSIONS FACULTATIVES – CENTRE DE GESTION

Une convention sera mise en place régissant l'ensemble des missions facultatives du Centre de Gestion.

## 6) QUESTIONS DIVERSES

- Balayage voirie : il s'effectuera au printemps pour les Maisons Rouges et Sermesse;
- Poteau EDF : le poteau à Chambroye est instable, une intervention du SYDESL sera demandé ;
- Plaque d'égout : une plaque est à changer à Sermesse.

SÉANCE du 17 février 2011

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance.

## 1) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Les travaux de voirie communale pour 2011 devraient s'élever à 12 843, 00 € HT (VC ancienne boucherie et la route de Chambroye) pour les tranches fermes et 7 930, 00 €HT (Chemin du Cray) pour les tranches optionnelles avec une possibilité de financement par le fonds départemental d'Aménagement du territoire pour 3 124, 00 €. Le Conseil Municipal accepte les travaux et autorise la demande de subvention correspondante.

## 2) NUMERISATION DU CADASTRE

Le Conseil Général, dans son Assemblée Départementale du 16 et 17 décembre 2010, a approuvé la vectorisation du plan cadastral de la Saône et Loire. Cette opération est entièrement prise en charge financièrement par le Département. La Commune de Sainte Hélène se situe dans le lot prioritaire des communes à numériser dont les travaux débiteront au cours de 2011. La convention initialement prévue avec le cadastre devient caduque et la commune n'aura pas à recourir à un prestataire privé. Le Conseil Municipal souhaite que ces informations soient confirmées par écrit par les services de la direction des finances.

## 3) QUESTIONS DIVERSES

- Formation employé communal : une formation sera proposée à Mlle Virginie RENIAUX en mars 2011;
- Mes p'tites bêtises : Le conseil municipal souhaite la bienvenue à la petite entreprise de Mme GUILLERME, création de mode enfantine, ces créations sont consultables sur internet : [www.mesptitbetises.com](http://www.mesptitbetises.com) ;
- Résultat jugement : Dans la procédure devant le Tribunal d'Instance concernant le recouvrement de la consommation d'eau du logement au-dessus de l'école, le tribunal a débouté la commune de Sainte Hélène et la condamne à verser la somme de 800 € à l'ancienne locataire.  
Par conséquent, il conviendra d'inscrire au budget en dépenses, ce montant de 800 € de condamnation ainsi que les 1 485, 72 € de consommation et assainissement d'eau réclamés à la locataire.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance.

**1) Comptes de Gestion 2010 – COMMUNE – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT**

Les comptes de gestion dressés par le receveur, pour l'exercice 2010 de la Commune, du Service Assainissement et du Lotissement, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Sortie de M. Jean-Marc GRENIER.

**2) Compte Administratif 2010 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget de la Commune dressé par le Maire. Ces documents sont consultables en Mairie aux horaires d'ouvertures (mardi et samedi de 9 h à 12 h).

**3) Compte Administratif 2010 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget de la Commune dressé par le Maire. Ces documents sont consultables en Mairie aux horaires d'ouvertures (mardi et samedi de 9 h à 12 h).

Entrée de M. Jean-Marc GRENIER.

**4) Affectation des résultats 2010 – Commune**

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 180 864.90 €, le conseil municipal décide d'affecter 68 944, 87 € en investissement et 111 920, 03 € en fonctionnement sur 2011.

**5) Affectation des résultats 2010 – Assainissement**

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 84 885, 26 €, le conseil municipal décide d'affecter 25 558.88 € en investissement et 59 296. 38 € en fonctionnement sur 2011.

**6) Vote des 3 Taxes 2011**

Monsieur le Maire indique que les taux des quatre taxes pour l'année 2010 se répartissent de la façon suivante ;

- Taxe d'habitation : 8, 58 %
- Taxe sur le foncier bâti : 11, 24 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41, 90 %
- Taxe professionnelle : 19, 23 %

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune n'a plus à voter le taux de la taxe professionnelle puisque la CCSCC a décidé de passer à la TPU.

Le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2011.

**7) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011**

Le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2011 qui s'établit comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	470 512.00 €	470 512.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	195 060.00 €	195 060.00 €

Ces documents sont consultables en Mairie aux horaires d'ouvertures (mardi et samedi de 9 h à 12 h).

**8) BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011**

Le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2011 qui s'établit comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	133 804.00 €	133 804.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	181 981.00 €	181 981.00 €

Ces documents sont consultables en Mairie aux horaires d'ouvertures (mardi et samedi de 9 h à 12 h).

**9) QUESTIONS DIVERSES**

- **Bruit de voisinage** : un arrêté sera pris contre les bruits de voisinage;
- **Rue du Lavoir** : un arrêté sera pris concernant le stationnement.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance.

**1) PLU – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Le maire rappelle que la commission Urbanisme s'est réunie pour procéder au choix du Bureau d'études concernant le marché « Elaboration du plan local d'urbanisme ». Le titulaire du marché est le suivant :

ATELIER DU TRIANGLE  
Monsieur Richard BENOIT  
128 rue Pouilly Vinzelles  
71000 MACON

Pour un montant total de l'étude de 26 013.00 € TTC

**2) DEMANDE D'AIDE POUR L'ACHAT DE PC A L'ECOLE**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de l'instituteur d'obtenir des PC pour son école. Le Maire précise qu'une aide du Ministère de l'intérieur de 2 000 € est possible. Le remplacement envisagé est de 3 minitours, un portable et une imprimante pour un montant de 2 469, 32 € TTC.

**3) DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE**

La procédure de déclassement d'une route communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (deuxième alinéa de l'article L 141-3 du code de la voirie routière).

Le Conseil Municipal décide le déclassement d'une partie de la voie communale n° 12 d'une contenance de 1 a 77 et de la vendre à M. Boboeuf à 3 € le m<sup>2</sup> soit 531 € au total.

**4) TARIF CLES POMPE DE LA GUYE**

Le Maire rappelle que des clés permettant l'accès à la pompe de la Guye sont disponibles à la vente pour les propriétaires, habitants de Ste Hélène, en Mairie pour la somme de 25 €. Le coût de fabrication des clés ayant augmenté, le Conseil Municipal décide de fixer le coût d'acquisition d'une clé d'accès à la pompe de la Guye aux propriétaires et/ou aux habitants de Ste Hélène à 27 €.

**5) CONVENTION SPA**

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention avec la SPA pour la formule sans capture à 0, 50 € par habitant.

**6) QUESTIONS DIVERSES**

- **Logement ancienne boucherie** : il sera libre au 1<sup>er</sup> juillet 2011, les personnes intéressées peuvent déposer une demande auprès de la Mairie. Le loyer sera révisé lors d'un prochain conseil;
- **Arrêtés** : des arrêtés seront pris concernant : le stationnement « rue du Lavoir », l'interdiction de divagation des chiens dans la Commune, contre les aboiements, et pour limiter les déjections animales sur le secteur public.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la dernière séance.

**1) CONTRAT A DUREE DETERMINEE – AGENT POLYVALENT ECOLE - GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Monsieur Le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une aide le matin à l'école, pour la cantine et la garderie. Un contrat unique d'insertion est possible.

Le Conseil Municipal décide de créer le poste d'agent polyvalent de l'école, garderie et cantine à raison de 24, 00 heures hebdomadaires annualisées dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à compter du 1er septembre 2011 jusqu'au 28 février 2012 inclus soit pour une durée de 6 mois. M. Le Maire est autorisé à renouveler ce contrat pour la même durée et ce 3 fois de suite pour une durée totale de 2ans.

**2) CONTRAT A DUREE DETERMINEE – AGENT DE GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler un poste d'agent de restauration scolaire et garderie à raison de 17, 50 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1er septembre 2011 jusqu'au 31 août 2012 inclus. Le Maire est autorisé à renouveler chaque année ce contrat pendant toute la durée de son mandat. Sur proposition du Maire ce poste sera réattribué à Mlle Véronique CHAINARD.

### **3) ASSAINISSEMENT « LES MAISONS ROUGES » - TRAVAUX D'EXTENSION ET DEMANDE DE SUBVENTION -**

Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'extension d'assainissement des Maisons Rouges. Une subvention de 30 % pour l'auto surveillance et de 50 % pour le plan d'épandage, peut être demandée auprès du Conseil Général – Agence de l'eau RMC + FSR. Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant HT de l'auto surveillance :	8 500, 00 €
Montant HT Plan épandage :	2 000, 00 €
Montant HT Curage et épandage boues :	5 045, 00 €
Montant HT des honoraires et imprévus :	1 554, 50 €
Montant total de subvention :	3 550, 00 €
Participation de la Commune :	13 549, 50 €HT – 16 205, 20 €TTC

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'assainissement tel qu'ils sont présentés.

### **4) EXTENSION D'ASSAINISSEMENT « LES MAISONS ROUGES » - SERVITUDE SUR PROPRIETES -**

Dans le cadre des travaux d'extension d'Assainissement des « Maisons Rouges » la commune de Sainte Hélène doit créer une nouvelle servitude sur ces propriétés.

Il est convenu de faire une convention de servitude entre la commune et les propriétaires.

### **5) DECISION MODIFICATIVE**

Les crédits budgétaires ouverts n'étant pas suffisants il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget Communal.

### **6) TAXE D'AMENAGEMENT**

Cette délibération est ajournée et en attente d'informations complémentaires.


### **7) QUESTIONS DIVERSES**

- **Cour de l'école** : l'association « La Vie au Village » a demandé par courrier l'autorisation d'utiliser la cour de l'école le 26 juin 2011, l'assurance ayant été reçu, le conseil donne son accord. Toutefois à l'avenir l'assurance devra faire apparaître le lieu et la date de la manifestation;
- **Route de Sermesse** : suite à plusieurs incidents route de Sermesse chez M. Mme AEBERHARDT, une modification du parcours des camions de ramassage des poubelles sera demandée et une modification de la voirie sera étudié pour 2012 ;
- **Déchèterie mobile** : la récupération au pied de la benne est illégale ;
- **Devis restauration des murs du parc de la Cure** : plusieurs devis ont été reçu en Mairie, leur étude est en cours ;
- **Four à pain** : depuis plusieurs années de l'eau s'infiltré dans le caveau au niveau du four à pain, des devis ont été demandés, l'un de 17 150 € pour la reconstruction et l'autre de 450 € pour le démoussage. Le Conseil donne son accord pour les travaux de démoussage et donne son accord pour les travaux du four sous réserve d'obtention de subvention ;
- **Voirie** : les appels d'offre ont été lancés et la DDT procède à l'analyse des réponses ;
- **Bois** : suite à la demande de la Mairie, M. Patrice GILOT a effectué la coupe de bois nécessaire au nettoyage avant abattage et vente des chênes;
- **Logements communaux** : le logement de l'ancienne boucherie et de la mairie sont vacants. Un diagnostic énergétique devra être réalisé, des devis ont été demandés pour des montants entre 300 € et 450 €.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 45.



## INFORMATIONS MUNICIPALES

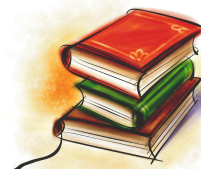


↳ Nous vous rappelons que l'essentiel des informations concernant la commune est consultable aux heures d'ouverture au public de la Mairie, sur le site [www.sainte-helene.fr](http://www.sainte-helene.fr) et sur les 8 tableaux d'affichage situés dans les hameaux.

↳ La bibliothèque municipale prend ses quartiers d'été à compter du 6 juillet 2011. Ouverture uniquement les mercredis de 17 h à 19 h et fermeture du 5 août 2011 au 28 août 2011, reprise normale le mercredi 31 août 2011. Venez faire le plein de livres. L'équipe des bénévoles vous souhaite de bonnes vacances.

Mairie

↳ Fermeture de la Mairie le samedi 16 juillet 2011 et du 15 août 2011 au 5 septembre 2011. Pensez aux inscriptions de cantine pour les parents concernés avant cette date.



↳ **Merci à tous de bien vouloir respecter la vitesse au Bourg, aux Hameaux et aux voies de liaison.**

## EMPLOYÉ COMMUNAL

Le contrat de l'agent de garderie cantine de Virginie RENIAUX arrive à terme le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Virginie est amenée à prendre des nouvelles fonctions à la crèche de Granges, nous lui souhaitons une heureuse réussite.

Un nouvel agent polyvalent arrivera en septembre pour assurer les fonctions d'aide au maître d'école, ainsi que la garderie et la cantine.

## VACANCE LOGEMENT

Le logement situé au dessus de l'ancienne école sera libre prochainement.

Merci de déposer vos candidatures à la mairie de Ste Hélène le plus rapidement possible.

## NUISANCES



Avec l'arrivée des beaux jours, certains administrés se sont plaints de nuisances sonores (tondeuse, bricolage, musique etc.), odeurs et fumées. Aussi est-il bon de rappeler les arrêtés Préfectoraux qui doivent être impérativement respectés.

Arrêté du 31 juillet 2001 :

Il fixe les heures où l'utilisation de l'outillage extérieur (tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs etc...) est permise :

Jours ouvrables :	8 h – 12 h et 14 h – 19 h
Samedis :	9 h – 12 h et 15 h – 19 h
Dimanches et jours fériés :	10 h – 12 h



Arrêté du 6 juin 2004:

Le brûlage des déchets végétaux secs est accepté dans les communes rurales de moins de 2000 habitants sous certaines conditions:



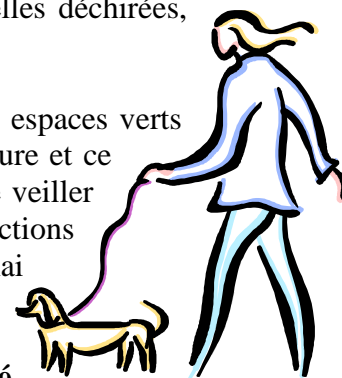
Le recours à ce brûlage ne doit présenter aucun caractère systématique ;  
 Ce brûlage doit concerner exclusivement les déchets issus des haies ou arbres (après séchage) mais en aucun cas les herbes issues des tontes de pelouses et encore moins les cartons et palettes... ;  
 Pour garantir un maximum de sécurité, ce brûlage ne pourra s'exercer qu'à une distance de 50 mètres des habitations et ne devra pas occasionner de nuisances pour le voisinage.

Le Maire, en application de ses pouvoirs de police, peut directement s'opposer à ce brûlage, notamment si les conditions développées dans cet arrêté ne sont pas respectées ou si les circonstances locales liées à la météo et à la sécurité l'exigent.

**La seule personne habilitée à allumer le feu sur la décharge de la Vignole, prévue pour le dépôt des déchets végétaux, est l'employé communal en relation avec les services de secours.**

Chiens : Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération par arrêté municipal du 24 mai 2011. Il est donc demandé de bien vouloir s'assurer de la non errance de leur animal qui entraîne des nuisances (poubelles déchirées, circulation perturbée, insécurité ...).

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parcs et jardins de la Cure et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation et de ramasser les déjections éventuelles par tout moyen en leur possession par arrêté municipal du 24 mai 2011.



**En obéissant à ces règles nous respecterons autrui et préserverons la qualité de la vie dans notre petit village.**

## MANIFESTATIONS

Connues à ce jour

- **14 juillet 2011** : cérémonie au monument aux morts à 11 h 30 ;
- **21 août 2011** : fête patronale de la Ste Hélène (secours mutuel) ;



## ETAT CIVIL



Naissance:

- Even Antoine Louis Zmudzinski le 26 décembre 2010.

Décès:

- Robert Marlot le 31 mars 2011.

